

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>DATE DE CONVOCATION</b> <b>1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023</b>
---

L'an deux mil vingt-trois le 07 décembre à 19 heures 30, le Conseil municipal de Tourneville-sur-Mer légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sabrina REGNAULT, Maire.

<b>DATE D’AFFICHAGE</b> <b>1<sup>er</sup> DECEMBRE 2023</b>
--

Etaient présents : Madame REGNAULT Sabrina, Monsieur Jean-Benoît RAULT, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Jean-Louis FERRE, Monsieur Pascal LEMAITRE, Madame Lynda LEVERD, Monsieur Serge JARDIN, Madame Catherine de la HOUGUE, Messieurs Denis MARTIN, François JOEL, Arnaud MAHE, Bernard GERARD, Mesdames Claire TANGY, Pascale DUVAL, Monsieur Mathias LEFRANC, Mesdames Elisabeth GREGOIRE, Catherine de la HOUGUE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): Mme Claudine BONHOMME qui donne procuration à Mme Sabrina REGNAULT.  
Mme Sophie LEFRANC qui donne procuration à M. Mathias LEFRANC.  
M. Fabien GESLOT qui donne procuration à Mme Elisabeth GREGOIRE.  
M. Xavier de WOILLEMONT qui donne procuration à M. Jean-Benoît RAULT.  
Mme Micheline CAVE qui donne procuration à M. Denis MARTIN.  
Mme Béatrice HEUVELINE qui donne procuration à M. Serge JARDIN.  
M. Didier LEGRAND qui donne procuration à M. Jean-Pierre LEVAVASSEUR.  
Mme Lydie LEBLOND

Absent(s) : M. Fabien QUESNEL, Mme Françoise LENOIR, Monsieur Emmanuel LECONTE.

Monsieur Serge JARDIN a été élu(e) secrétaire, conformément à l'article L. L2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Nombre de Conseillers**  
**En exercice : 27**  
**Présents : 16**  
**Procurations : 07**  
**Votants : 23**

**DEL07122023/134**

**VERSEMENT SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L’APE**

Madame REGNAULT informe l'assemblée qu'elle a été contactée par Madame ETIENVRE, trésorière de l'APE au sujet du goûter de Noël de l'école.

Les années passées, l'association offrait à chaque élève un petit livre des éditions "Lire c'est partir" pour un montant de 1€.

Sur proposition de l'équipe enseignante, l'APE souhaiterait cette année offrir un livre de meilleure qualité pour un montant moyen de 7,50 € par élève.

L'APE sollicite donc le conseil pour participer à cet achat en contrepartie de la suppression des pères Noël en chocolat traditionnellement offerts par la commune à l'occasion du goûter. Madame ETIENVRE précise qu'il s'agit également d'éviter les excès de chocolat, sucreries et friandises deux jours avant les fêtes de Noël.

Pour information, Madame REGNAULT précise que les chocolats offerts par la commune l'année dernière représentaient la somme de 329,80 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

- Décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves d'un montant de 350 euros.

- Charge Madame le Maire à établir le mandatement.

Ainsi fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Maire

Le secrétaire de séance,

Sabrina REGNAULT

Serge JARDIN